

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 juin 2010

Absents excusés : Marcel GIRAUDEAU (pouvoir à Cécile LEBRAS), Emmanuelle BLOCHARD GUILLET (pouvoir à Stéphanie MARTINEAU), Daniel COUTRET (pouvoir à Marie Andrée MENU), Guillaume CHARPENTREAU (pouvoir à Bernadette RICHARD).

Monsieur BARREAU Daniel est élu secrétaire de séance

Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2010

- Monsieur PERRIN, directeur de la « REVE » présente les caractéristiques d'un projet éolien.

1 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF

- Budget principal

Section de fonctionnement

c/673.....81

c/6554.....-81

Section d'investissement

Dépenses

Opération matériel

c/2313.....23 000 (câblage et téléphonie maison animation, école, CLSH)

Opération bâtiment

c/2313.....24 000 (gaz salle de sports, toiture salle de tennis, toiture et bureaux EHPAD)

Recettes

Hors opération

c/1021.....47 000 (DGE)

- Budget lotissement

c/ 673.....2 000 (remboursement acomptes)

c/6015.....- 2 000

- Budget Cellule Commerciale

c/658.....5 (régularisation TVA)

c/61522.....- 5

- Budget Zones Industrielles

c/658.....2 (régularisation TVA)

c/605.....- 2

Après délibéré, les décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité.

2- REALISATION D'UN EMPRUNT

Conformément aux prévisions budgétaires, il est nécessaire de procéder à la réalisation d'un emprunt à hauteur de 600 000 €. Les organismes bancaires ont été consultés.

	Durée	Taux Fixe			Taux révisable
		échéance annuelle	semestrielle	trimestrielle	
Crédit Mutuel	20	3,88	3,82	3,78	Euribor 3 mois instantané
Caisse d'Epargne	20			3,66	
Crédit Agricole	20			4,19	

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne.

3- DETERMINATION DES TARIFS APPLICABLES

- Salle des Acacias
Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de revoir les tarifs car le déficit de gestion de la salle augmente régulièrement.
Monsieur BIRON constate que la diminution des locations a contribué à l'augmentation du déficit.
Madame HARDOUIN ajoute que le départ du restaurant le Guyon explique certainement en partie la diminution des réservations.
Monsieur BARREAU ajoute que s'il y a moins de location, il devrait y avoir moins de frais d'entretien, ce qui n'est pas le cas.
Monsieur le Maire explique que les utilisateurs laissent rarement la salle en bon état de propreté ce qui impose un nettoyage par les agents. Pour cette raison, le forfait nettoyage est nécessairement inclus dans les nouveaux tarifs de location de la salle.
Madame JOUSSEAUME constate que les tarifs ont été unifiés, et ne tiennent plus compte des différents types d'utilisation de la salle.
Monsieur le Maire confirme cette évolution car certains utilisateurs réservaient pour une réunion mais organisaient également un repas.
Le principe de gratuité une fois par an à l'occasion des assemblées générales des associations, est maintenu pour l'utilisation des salles 1A+1B+1C. Si une association souhaite louer les salles 2 et 3, elle devra s'acquitter de la différence de prix.
Monsieur le Maire indique qu'une étude pour le réaménagement des toilettes de la salle 1A est en cours.
Monsieur BARREAU indique que si le grand bar est loué avec les salles 1A-1B-1C cela bloque la location de la salle 3.
Monsieur le Maire explique que cette situation se produit dans de très rares cas, et que dans ce cas, un arrangement est généralement trouvé avec les utilisateurs.
Les tarifs de la salle des Acacias sont adoptés à l'unanimité.
- Autres tarifs
Les tarifs municipaux tels que présentés, sont adoptés à l'unanimité.
- Cours informatiques
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de facturer les cours informatique à hauteur de 2.50 € la séance.

4- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Par délibération en date du 22 octobre 2009, le Conseil Municipal avait sollicité le bénéfice des fonds de concours pour le financement du centre de loisirs. La Communauté de Communes avait attribué une enveloppe de 100 000 €. Depuis le passage en Communauté d'Agglomération, les modalités d'attribution des fonds de concours ont été redéfinies. Une enveloppe globale a été attribuée à chaque commune. De ce fait il est proposé de solliciter l'aide de l'Agglomération à hauteur de 350 000 € et d'approuver le plan de financement suivant :

Coût global : 1 553 148.60 € TTC

DGE : 200 000 €

CTU : 45 000 €

FEADER : 50 000 €

CAF: 98 814 €

PRET CAF : 148 222 €

Fonds de concours : 350 000 €

Autofinancement : 661 112.60 €

Monsieur le Maire indique que le montant global des fonds de concours accordés à la Commune à l'échelle du mandat, s'élève à 540 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité approuve le plan de financement tel que proposé et décide de solliciter le bénéfice des fonds de concours à hauteur de 350 000 €.

5- DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE GAEC LES BABINIÈRES

Le GAEC les Babinières a déposé une demande d'autorisation d'exploiter un élevage de vaches à l'Aubaudière. Le projet consiste à regrouper l'ensemble du cheptel sur le site de l'Aubaudière (auparavant le cheptel était réparti à l'Aubaudière et à la Vrignette). Les bâtiments du site de la Vrignette seront uniquement affectés au stockage de matériel. Les exploitants demandent également une extension du cheptel à 80 vaches laitières au lieu de 55 actuellement et à 65 vaches allaitantes au lieu de 45 actuellement.

L'enquête publique s'est déroulée du 18 mai au 17 juin.

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable sur ce projet.

6- GRATIFICATION A SOLENE PONDEVIE

Dans le cadre de divers arrêts de travail des ATSEM à l'école maternelle, Solène PONDEVIE, stagiaire, a effectué les remplacements. Il est proposé de lui attribuer une gratification à hauteur de 340.22 € (30 % du SMIC au prorata du temps de travail – 128 heures) pour compenser.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition à l'unanimité.

7- INTERVENTIONS MUSIQUE ET DANSE EN MILIEU SCOLAIRE

Comme chaque année le Conseil Général propose de renouveler les interventions musique et danse en milieu scolaire, face au succès de cette opération. Les conditions financières restent inchangées : subvention de 10 € par élève. Le Conseil Général propose également comme les années précédentes un accompagnement dans l'organisation des interventions (proposition des intervenants, organisation des plannings, préparation des documents administratifs, relations avec l'inspection d'académie, contrôle pédagogique des intervenants...). Il est proposé de reconduire les interventions musique et danse pour l'année 2010/2011, de solliciter la subvention du Conseil Général et de solliciter l'accompagnement du Conseil Général pour l'organisation des interventions.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

8-DETERMINATION DES NOMS DE RUES DU LOTISSEMENT LA MANCÉLIÈRE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les noms de rues suivants : allée de l'eau et chemin des Tonnelles.

9-PERSONNEL COMMUNAL- DEMANDE DE TEMPS PARTIEL

Marie Reine TESSON sollicite l'autorisation d'exercer à temps partiel, à raison de 80% d'un temps plein à compter du 1^{er} septembre 2010. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accéder à sa demande.

10-DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Une DIA a été déposée concernant la propriété suivante

DATE DE DEPOT	NOM DU PROPRIETAIRE	REFERENCE CADASTRALE	ADRESSE	SUPERFICIE	PRIX
01/06/2010	Mr et Mme PONDEVIE Jacques	YR n° 109 et 26	7 chemin du Puits - La Mancelière	733 m2	38 000,00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à faire usage du droit de préemption.

QUESTIONS DIVERSES

- Détermination du nom de l'école maternelle et de l'école élémentaire publique
- Proposition d'attribution d'une subvention de 2 000 € aux sinistrés du Var : le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.